



SAEP de Thérrouanne, Marne et Morin (Siren : 200091643)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Charny
Arrondissement	Meaux
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	11/12/2019
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Xavier FERREIRA

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Charny
Numéro et libellé dans la voie	25 Rue Vigne Croix
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77410 Charny
Téléphone	09 67 64 55 71
Fax	
Courriel	sither1@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	42 712
Densité moyenne	267,32

Périmètres

Nombre total de membres : 6
- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	CA Coulommiers Pays de Brie (200090504)	CA
77	CA du Pays de Meaux (200072130)	CA
95	CA Roissy Pays de France (200055655)	CA
77	CA Val d'Europe Agglomération (247700339)	CA
77	CC du Pays de l'Ourcq (247700065)	CC
77	CC Plaines et Monts de France (200033090)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Le Syndicat exerce, au lieu et place des collectivités adhérentes, toutes les compétences résultant de la mise en ?uvre du service d'eau potable définies par les articles L. 2224-7 et L. 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales : la production par captage ou pompage, la protection des points de prélèvements, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Il peut être amené à établir en dehors de son périmètre des ouvrages nécessaires au fonctionnement de son service. Le Syndicat peut, par voie de conventionnement avec des collectivités non membres du Syndicat, acheter de l'eau en gros (notamment si sa propre production est insuffisante pour garantir la continuité du service distribution) et/ou vendre de l'eau en gros dans le respect des règles de la commande publique. Dans le cadre des compétences visées supra et des dispositions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect des règles de la commande publique, le Syndicat peut assurer des prestations de service au profit de toute collectivité publique ou personne privée, y compris en dehors de son périmètre d'intervention et peut intervenir dans des domaines d'activités annexes aux dites compétences ou en lien avec elles, notamment la défense incendie. Il peut notamment, à la demande des collectivités membres ou d'autres collectivités, assurer tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages. Une convention entre le bénéficiaire et le Syndicat fixe les modalités de réalisation et la rémunération de ces prestations et missions. Le syndicat est systématiquement informé ou consulté dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme communaux ou supra-communaux</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
15	SMO agence de gestion et de développement informatique (257705384)	SM ouvert	89 789

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)